



MAIRIE

Compte rendu de séance

Conseil Municipal du 8 avril 2010

Étaient présents : Daniel MANTRAND, Maire - Bertrand REVERSAT, 1er Adjoint - François HERMET, 2ème Adjoint - Marie-Ange CHABERT - Renée CORDESSE - Isabelle VIEILLEDENT - Jacques BREMOND - Christian CHABERT - Thierry CHARDAYRE - François MOULIN - Joël PAGES -
Secrétaire de séance : Renée CORDESSE et Isabelle VIEILLEDENT.

Le Maire ouvre la séance à 20h10.

Le compte rendu précédent est adopté à l'unanimité.

VOTE DES TAXES

Le Maire propose de reconduire le taux des 3 taxes aux taux 2009, à l'exception du Foncier Bâti qui subira une petite hausse afin d'harmoniser petit à petit ce taux avec celui des autres Communes de la Communauté de Commune Terre de Peyre (CCTP). Ceci se traduira par une recette complémentaire de 388 € pour le budget de la commune. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve cette proposition et vote les taux ci-dessous :

Taxes 2010	Bases (€)	Taux 2009	Taux 2010	Produit (€)
Taxe Habitation	134 800	7.58 %	7.58 %	10 218
Foncier Bâti	97 000	8.12 %	8.52 %	8 264
Foncier Non Bâti	10 300	105.72 %	105.72 %	10 889

COMPTES ADMINISTRATIFS 2009

Le Conseil Municipal à l'unanimité adopte les comptes administratifs de la Commune, de l'Eau & Assainissement qui s'établissent comme ci-dessous :

Commune :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépense	Recette	Dépense	Recette	Dépense	Recette
Résultats reportés		7 518.43	7 990.47		7 990.47	7 518.43
Opérations de l'exercice	102 453.53	188 636.12	311 942.16	199 471.39	414 395.69	388 107.51
TOTAL	102 453.53	196 154.55	319 932.63	199 471.39	422 386.16	395 625.94
Résultat de clôture		93 701.02	120 461.24		26 760.22	

Eau & Assainissement :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépense	Recette	Dépense	Recette	Dépense	Recette
Résultats reportés				40 243.74	0.00	40 243.74
Opérations de l'exercice	40 256.94	43 028.14	43 004.94	26 635.13	83 261.88	69 663.27
TOTAL	40 256.94	43 028.14	43 004.94	66 878.87	83 261.88	109 907.01
Résultat de clôture		2 771.20		23 873.93		26 645.13

Ces comptes administratifs correspondent parfaitement aux comptes de gestion établis par le Percepteur, trésorier de la commune.

SUBVENTIONS VERSÉES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET :

Association de la Terre de Peyre	100 €
École Privée – Forfait d'externat	10 800 €
École Privée – Actions culturelles	7 200 €
Association des Élus de Lozère	30 €
Comité des Fêtes	1 000 €
Association des Chasseurs	100 €
FNACA	100 €
ADMR	100 €
Présence 48	100 €
VMEH*	100 €

* Visite des Malades dans les Établissements Hospitaliers

BUDGET 2010

Le budget 2010 de la Commune s'équilibre en recettes et dépenses de fonctionnement à 177 731.50 € ;

FONCTIONNEMENT			
DEPENSES	143 731.50	177 731.50	RECETTES
VIREMENT à INVESTISSEMENT	34 000.00		
	177 731.50	177 731.50	

en recettes et dépenses d'investissement à 398 943.97 €.

La maîtrise des dépenses de fonctionnement a permis de dégager 34 000 €, auxquels s'ajoutent les subventions, les dotations diverses et les emprunts à courts termes.

INVESTISSEMENT			
DEPENSES	381 743.97	364 943.97	RECETTES
Capital des emprunts	17 200.00	34 000.00	AUTOFINANCEMENT BRUT
	398 943.97	398 943.97	

Les investissements sont les suivants : Changement de la chaudière de l'église - Acquisition de terrains - Aménagement des combles de l'ancienne école de Beaugard - Voirie Communale - Aménagements divers.

Le budget 2010 de la section Eau & Assainissement s'équilibre en recettes et dépenses de fonctionnement à 51 177.79 €. Les recettes et dépenses d'investissement s'élèvent à 60 415.93 €.

Les investissements prévus sont les suivants : Etudes pour la station d'épuration du Fau, l'assainissement et l'aménagement de Charmals. Branchements d'eau suite aux demandes de Permis de Construire.

La société SUD INFRA d'ESPALION a été retenue suite à l'appel d'offres du 25 février 2010.

RÉGIE DES GÎTES COMMUNAUX

Suite à la mise en place de la taxe de séjour sur le Canton, il convient de créer une régie de recette afin de percevoir ladite taxe.

A cette occasion, le Maire informe le Conseil du récent recrutement de Véronique ESTEVENON, en remplacement de Yolande ESTEVENON, pour l'accueil des touristes et l'entretien des bâtiments communaux.

TRAVAUX DE VOIRIE 2009

Le Maire rappelle que les travaux de la Voirie Communale relèvent de la compétence de la CCTP dans la limite de 50 000 € TTC tous les 2 ans. Les travaux réalisés en 2009 étant en dépassement de 14 200.95 €, il appartient à la Commune de rembourser cette somme à la Communauté.

AMÉNAGEMENT DES BIENS DES SECTIONS DES HAMEAUX DES GOUTTES ET DE LA BARAQUE DES GOUTTES.

Le Maire fait part de la demande des agriculteurs des Gouttes pour l'application de la Loi Montagne de 1985 et la Loi d'Orientation Agricole de 1999, 2005 et 2006. Un vif débat s'instaure à ce propos. Le Maire indique au Conseil qu'une réunion d'information et de travail aura lieu prochainement avec un représentant de la SAFER Languedoc Roussillon. Tous les habitants des Gouttes, de la Baraque des Gouttes, les exploitants actuels et les membres du Conseil Municipal seront invités.

QUESTIONS DIVERSES

◇ Le repas des Aînés est fixé au dimanche 9 mai 2010, à 13 heures.

◇ Le Maire donne lecture du courrier du Député Pierre MOREL attirant l'attention des Maires au sujet de la réduction d'effectif de la Gendarmerie en Lozère. La Gendarmerie de Marvejols étant particulièrement touchée, le Conseil décide d'adresser une motion au Préfet pour le maintien de l'effectif actuel.

◇ Les travaux de réfection des lignes téléphoniques sont pratiquement terminés. Il semblerait que les quelques points non réparés se situent sur les poteaux EDF. A ce sujet, le Maire a pris contact avec la responsable régionale qui l'a assuré de l'achèvement de ces travaux dans les meilleurs délais.

A la faveur de cet entretien, il l'interroge sur la couverture ADSL. Notre commune étant raccordée sur plusieurs répartiteurs, le Chambon et le Puech sont déjà desservis par Aumont. Quant aux abonnés raccordés sur celui du Fau, l'ouverture commerciale au Haut Débit est prévue en septembre. Tous les opérateurs pourront fournir l'accès à Internet à 2 Mbits (minimum garanti), la téléphonie illimitée mais pas la TV. Vareilles ne pourra recevoir l'ADSL. Quant aux Salhens, raccordés à Noalhac, il faut attendre l'installation semblable à celle du Fau pour connaître le résultat. Pour les exclus de l'ADSL, d'autres solutions seront proposées.

La séance est levée le 9 avril à 0h45

Rédaction : le Maire, Renée CORDESSE et Isabelle VIEILLEDENT